

PPA Clermont-Ferrand 2022-2027

COFIL de révision n°2

19 octobre 2021

Agenda

■ Introduction

- Pourquoi et comment un PPA sur l'agglomération clermontoise
- Résultats de la concertation citoyenne
- Validation du périmètre géographique
- Présentation du plan d'action du PPA
 - Elaboration des fiches action avec les acteurs
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
 - Focus sur plusieurs enjeux
 - Premier retour sur l'évaluation environnementale
 - Evaluation des gains attendus
- Actualités (nouvelles lignes directrices de l'OMS, loi Résilience et Climat, Plan national chauffage bois etc.)
- Discussions
- Prochaines étapes et calendrier
- Conclusion



Agenda

- Introduction
- Pourquoi et comment un PPA sur l'agglomération clermontoise
- Résultats de la concertation citoyenne
- Validation du périmètre géographique
- Présentation du plan d'action du PPA
 - Elaboration des fiches action avec les acteurs
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
 - Focus sur plusieurs enjeux
 - Premier retour sur l'évaluation environnementale
 - Evaluation des gains attendus
- Actualités (nouvelles lignes directrices de l'OMS, loi Résilience et Climat, Plan national chauffage bois etc.)
- Discussions
- Prochaines étapes et calendrier
- Conclusion

Pourquoi et comment un PPA sur l'agglomération clermontoise

Pourquoi ? Pour des raisons :

- ⇒ réglementaire (art. R222-13 du code de l'environnement)
- ⇒ sanitaire (seuils dépassés)
- ⇒ sociétale (préoccupation grandissante des citoyens)
- ⇒ économique (coûts pour la société : baisse des rendements agricoles, dégradations du bâti, soins de santé)

Comment ? En format dématérialisé, ouvertes au plus large nombre d'acteurs :

- ⇒ réunion plénière de lancement
- ⇒ 2 réunions ateliers par secteur
- ⇒ réunion plénière de restitution
- ⇒ échanges en bilatérales avec les acteurs

Agenda

- Introduction
- Pourquoi et comment un PPA sur l'agglomération clermontoise
- Résultats de la concertation citoyenne
- Validation du périmètre géographique
- Présentation du plan d'action du PPA
 - Elaboration des fiches action avec les acteurs
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
 - Focus sur plusieurs enjeux
 - Premier retour sur l'évaluation environnementale
 - Evaluation des gains attendus
- Actualités (nouvelles lignes directrices de l'OMS, loi Résilience et Climat, Plan national chauffage bois etc.)
- Discussions
- Prochaines étapes et calendrier
- Conclusion

Résultats de la concertation citoyenne



Du 28 juin au 28 juillet 2021



2 annonces légales (La Montagne, Le Semeur Hebdo) et sur les sites internet (DREAL, CAM, Atmo et Mond'Arverne)



1 réunion d'information dématérialisée tout public le 28 juin de 18h à 20h (une dizaine de participants)



1 questionnaire en ligne

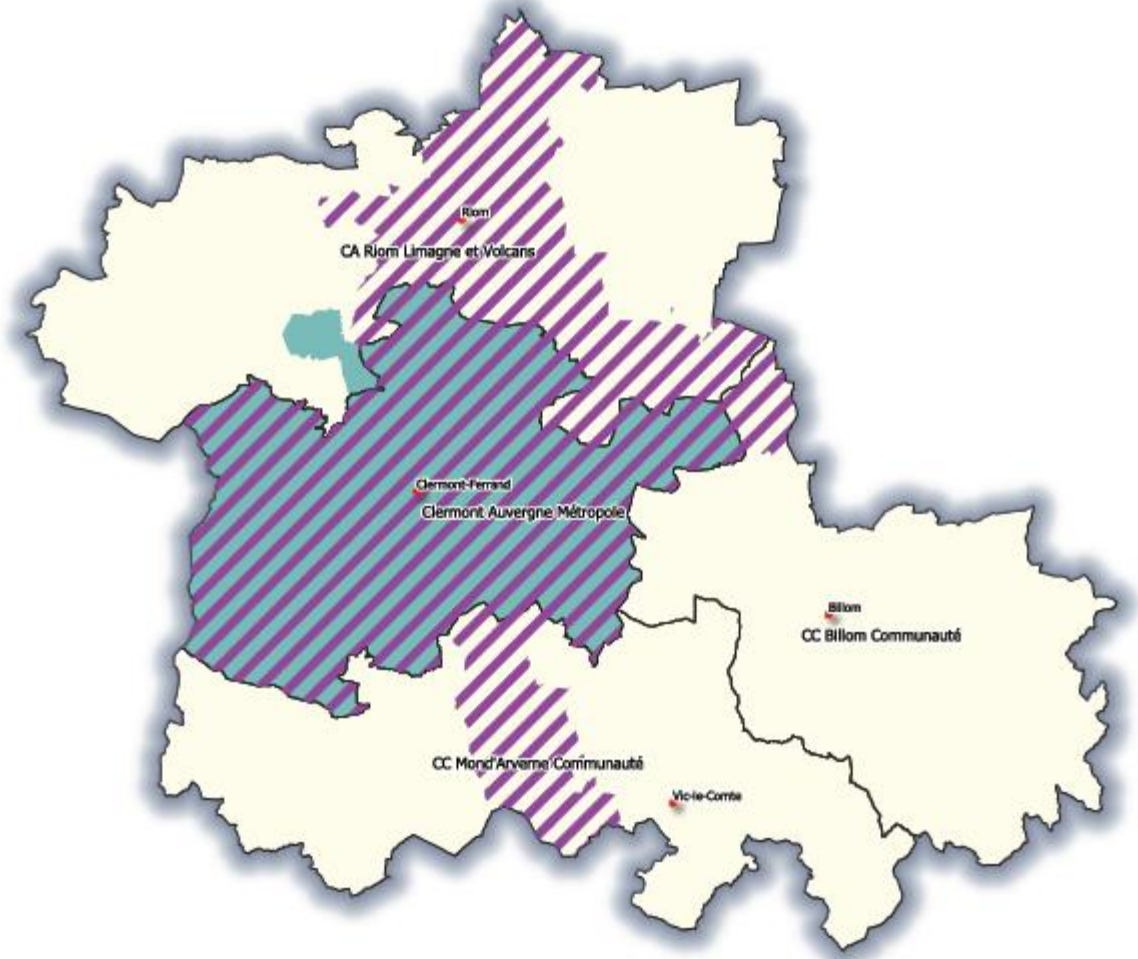


1 dossier d'information en ligne (21 téléchargements)

Agenda

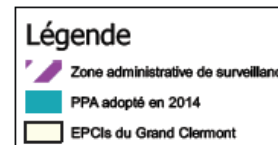
- Introduction
- Pourquoi et comment un PPA sur l'agglomération clermontoise
- Principaux enseignements de la concertation citoyenne
- Validation du périmètre géographique
- Présentation du plan d'action du PPA
 - Elaboration des fiches action avec les acteurs
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
 - Focus sur plusieurs enjeux
 - Premier retour sur l'évaluation environnementale
 - Evaluation des gains attendus
- Actualités (nouvelles lignes directrices de l'OMS, loi Résilience et Climat, Plan national chauffage bois etc.)
- Discussions
- Prochaines étapes et calendrier
- Conclusion

Validation du périmètre géographique



➔ Périmètre d'étude : Grand Clermont (4 intercommunalités)

➔ Enjeux QA différenciés en fonction des EPCI



Validation du périmètre géographique

Invitation des 4 EPCI à participer aux ateliers :

3 EPCI estiment manquer de maturité sur le sujet QA (PCAET juste approuvés) mais conscients de l'enjeu

➔ **Proposition de périmètre du PPA 3 : Clermont Auvergne Métropole**

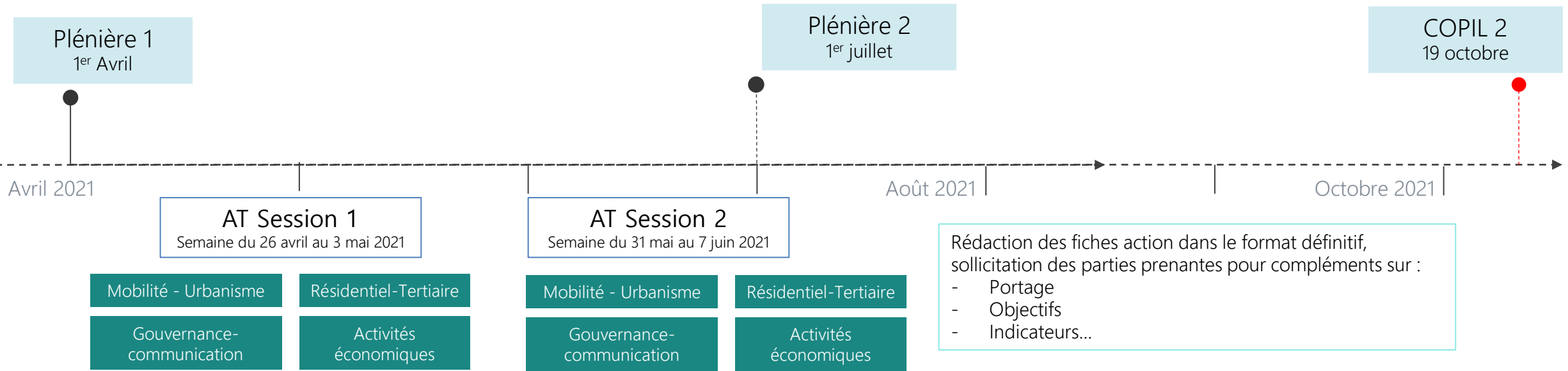
➔ Les autres EPCI associés sans faire partie du périmètre

Définition de l'« association » envisagée à préciser dans le cadre de la gouvernance du PPA

Agenda

- Introduction
- Pourquoi et comment un PPA sur l'agglomération clermontoise
- Principaux enseignements de la concertation citoyenne
- Validation du périmètre géographique
- Présentation du plan d'action du PPA
 - Elaboration des fiches action avec les acteurs
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
 - Focus sur plusieurs enjeux
 - Premier retour sur l'évaluation environnementale
 - Evaluation des gains attendus
- Actualités (nouvelles lignes directrices de l'OMS, loi Résilience et Climat, Plan national chauffage bois etc.)
- Discussions
- Prochaines étapes et calendrier
- Conclusion

Elaboration des fiches-action

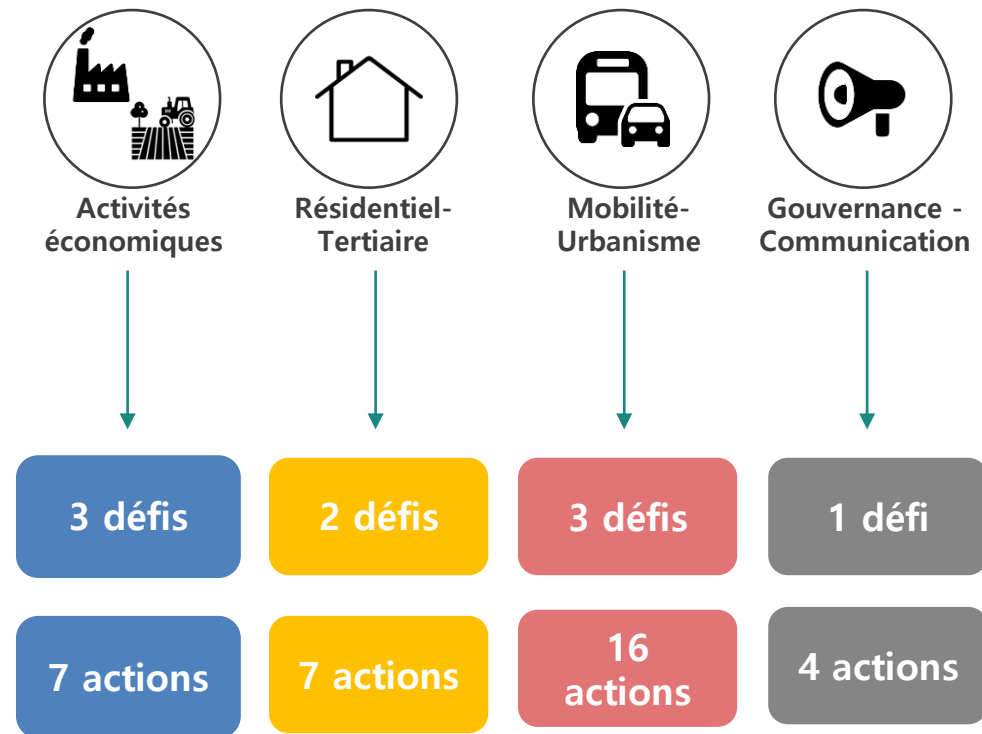


Acteurs représentés (liste non exhaustive) :






Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3








Un plan d'action structuré autour de 4 secteurs clés, 9 défis et 34 fiches action :



Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3

Secteur « Activités économiques »

-  Modélisable
-  Modélisable si données complémentaires
-  Non modélisable

| DEFI | ACTION | TITRE DE L'ACTION | PORTEURS | PARTENAIRES | MODELISATION |
|--|--------|---|---|--------------------------|---|
| 1. Réduire les émissions industrielles | E1 | Renforcer les exigences sur les rejets atmosphériques des ICPE « IED » et/ou « combustion > 20 MW » en zone PPA | DREAL (E1.1 à E1.4), Aduhme (E1.5) | CCI Puy-de-Dôme |  |
| | E2 | Renforcer la réglementation sur les émissions de poussières des carrières | UNICEM (E2.1), DREAL (E2.2, E2.3) | |  |
| | E3 | Récupérer la chaleur fatale des industries pour améliorer leur performance énergétique | CAM (E3.1, E3.3), Michelin (E3.2) | CHU |  |
| 2. Favoriser les chantiers propres du BTP | E4 | Diminuer les émissions des chantiers en ville - Etudier l'opportunité d'une charte des bonnes pratiques | FFB63 (E4.1, E4.3), CAM | Atmo, CAPEB, FFB63, EPCI |  |
| | E5 | Arrêter le brûlage des déchets de chantier | FRTP, FRB AuRA, FFB63, CAPEB63 (E7.1), CAM (E7.2) | |  |
| | E6 | Améliorer la connaissance des émissions du parc des entreprises de BTP | CAPEB63 | CERC AuRA, CAM |  |
| 3. Valoriser et diffuser les pratiques vertueuses de l'agriculture | E7 | Préparer et accompagner la réduction des émissions ammoniacales | Chambre d'Agriculture 63 | Atmo |  |

Focus sur certains enjeux

Les activités économiques



AGRICULTURE

A l'échelle du Grand-Clermont, **98%** des émissions de **NH₃**



Aucune action validée malgré le risque de contentieux (NEC)



INDUSTRIE




A l'échelle du Grand-Clermont, **24%** des émissions de **COVNM**










Aucune action identifiée sur les COVNM, un des précurseurs de l'ozone, polluant en augmentation

Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3

Secteur « Résidentiel – Tertiaire »

-  Modélisable
-  Modélisable si données complémentaires
-  Non modélisable

| DÉFI | ACTION | TITRE DE L'ACTION | PORTEURS | PARTENAIRES | MODELISATION |
|---|--------|---|---|---|---|
| 4. Réduire les émissions liées au chauffage | R1 | Accompagner la rénovation énergétique des logements pour le bénéfice de la qualité de l'air | CAM (R1.1, R1.3), CD63(R1.1, R1.2), Région (R1.2), Atmo (R1.4), Aduhme, CLCV (R1.5) | Aduhme, ADIL, CAUE, Anah, Atmo, CLCV |  |
| | R2 | Favoriser le renouvellement des appareils de chauffage au bois peu performants | CAM (R2.1), DREAL (R2.2, R2.3) | Région, Professionnels du chauffage - Fibois, ramoneurs, installateurs, |  |
| | R3 | Promouvoir les bonnes pratiques du chauffage au bois | FIBOIS (R3.1), FFB (R3.2) | Corporation des ramoneurs d'AuRA, fournisseurs de la ressource bois, Anah, ADIL, FIBOIS, CAPEB, FFB63 |  |
| | R4 | Sensibiliser les particuliers aux co-bénéfices pour la qualité de l'air intérieure | Atmo, CAM (R4.1) | ARS |  |
| | R5 | Développer les projets de récupération de la chaleur fatale | CAM | VALTOM |  |
| 5. Arrêter le brûlage des déchets verts | R6 | Communiquer sur l'interdiction du brûlage de déchets verts et les alternatives possibles | DREAL, VALTOM (R6.2) | VALTOM, Atmo |  |
| | R7 | Accompagner la mise en place d'alternatives au brûlage notamment via le déploiement de solutions de broyage | CAM, VALTOM (R7.1, R7.3) | Région |  |



Focus sur certains enjeux

Le chauffage au bois individuel

Enjeux

A l'échelle du Grand Clermont, le chauffage représente :

52% des émissions de PM_{10}

73% des émissions de $PM_{2,5}$

⇒ Plus de 95% de ces proportions issus du chauffage au bois individuel peu performant

Actions prévues



Financer le **remplacement des équipements de chauffage au bois non performants** : 150 remplacements sont prévus (par la convention Air CAM/Région) sur une estimation de 6 000 foyers non performants






Promouvoir la **bonne utilisation du chauffage au bois**



Interdire l'installation, **voire l'utilisation**, des équipements de chauffage au bois non performants

Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3




Secteur « Mobilité – Transport »







-  Modélisable
-  Modélisable si données complémentaires
-  Non modélisable

| DÉFI | ACTION | TITRE DE L'ACTION | PORTEURS | PARTENAIRES | MODELISATION |
|--|--------|--|--|--|---|
| 6. Eduquer et former à une mobilité moins impactante | M1 | Accompagner et former les salariés | SMTC (M1.1, M1.2), SNCF (M1.2), CAM (M1.3) | ADEME | ? |
| | M2 | Eduquer les scolaires et les étudiants à la mobilité | SMTC (M2.1), UCA, Vélocité 63 (M2.2) | Inspecteurs académiques, CPIE, lieux d'enseignement, TD2C, CAM |  |
| 7. Proposer des alternatives à l'autosolisme | M3 | Développer l'autopartage | SMTC | Covoiturage Auvergne |  |
| | M4 | Développer le covoiturage | APRR, CAM, EPCI (M4.1), SMTC (M4.2) | CAM, EPCI, |  |
| | M5 | Développer l'intermodalité | SMTC, Région (M5.1, M5.3), CAM (M5.2, M5.3) | Région, T2C et exploitants, CAM |  |
| | M6 | Proposer un réseau de bus en ville performant | SMTC | |  |
| | M7 | Proposer des lignes de car performantes | Mond'Arverne, Région (M7.1), DIR MC, ASF, CAM (M7.2), APRR | Agences d'urbanisme |  |
| | M8 | Améliorer les infrastructures pour vélos | SMTC (M8.2), CAM, Vélo-cité63 | |  |
| | M9 | Faciliter l'accès à la pratique du vélo | Communes (M8.4), CAM, SMTC | |  |
| | M10 | Encourager la marche à pied | CAM | |  |

Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3

Secteur « Mobilité – Transport »

-  Modélisable
-  Modélisable si données complémentaires
-  Non modélisable

| DÉFI | ACTION | TITRE DE L'ACTION | PORTEURS | PARTENAIRES | MODÉLISATION |
|---|--------|--|---|------------------------|---|
| 8. Réduire les émissions liées aux véhicules | M11 | Mettre en place une zone à faibles émissions | CAM | |  |
| | M12 | Renouveler les véhicules des flottes des acteurs publics et privés les plus émetteurs de polluants | CAM , MFP Michelin, SMTC | EPCI |  |
| | M13 | Développer l'usage des énergies alternatives pour la mobilité (électrique, hydrogène, GNV) | SIEG (M13.1), CAM (M13.2, M13.3), Région (M13.3, M13.4) | CAM, EPCI, SNCF, ADEME |  |
| | M14 | Réduire l'impact des livraisons | CAM | |  |
| | M15 | Mettre en œuvre une nouvelle stratégie de stationnement | DIR MC, CD 63 (M15.1), CAM | Communes, DIR, CD63 |  |
| | M16 | Aménager les rues à proximité des écoles pour améliorer la sécurité et la santé des enfants | A identifier | |  |

Focus sur certains enjeux

Les mobilités actives

Enjeux

A l'échelle du Grand Clermont, le transport représente :

67% des émissions de **NO_x**,

Dont **80%** issus des **véhicules individuels et véhicules utilitaires légers**

Actions prévues






1. Mettre en œuvre le schéma cyclable voté (**Action M8**) ;
2. Travailler sur le stationnement vélo (**Action M8**) ;
3. Apprendre à faire du vélo et à le réparer (peu développée – **Action M9**).







1. Favoriser la marche à pied (peu développée – Clermont-Ferrand classée en E au dernier baromètre des villes marchables – **Action M10**) ;
2. Apaiser les abords des écoles en limitant la circulation automobile aux horaires d'entrée et de sortie de classe (**identifier un porteur de l'action** – **Action M16**)

Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3

Secteur « Communication – Gouvernance »

-  Modélisable
-  Modélisable si données complémentaires
-  Non modélisable

| DÉFI | ACTI ON | TITRE DE L'ACTION | PORTEURS | PARTENAIRES | MODÉLISATI ON |
|--|------------|---|--------------------------------------|--|---|
| 9. Mettre en place une gouvernance et une communication favorisant le dynamisme du PPA | C1 | Mobiliser les parties prenantes via une gouvernance partagée | Tous les acteurs du PPA | |  |
| | C2 | Informer le grand public et les élus sur les actions du PPA | CAM, SMTC, DREAL, Atmo, Associations | |  |
| | C3 | Permettre aux citoyens de se sentir acteurs de la qualité de l'air qu'ils respirent | CAM, EPCI, Atmo, DREAL, ARS | |  |
| | C4 | Sensibiliser les citoyens sur les enjeux sanitaires de la qualité de l'air | ARS et CHU | CAM, Santé Publique France, AIRRA |  |

Zoom illustratif sur une fiche-action

Extrait de la fiche-action R2. Favoriser le renouvellement des appareils de chauffage au bois peu performants

DEFI 5
ACTION R2

REDUIRE LES EMISSIONS DU CHAUFFAGE
FAVORISER LE RENOUELEMENT DES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS PEU PERFORMANTS

PORTEUR DE L'ACTION : CAM, DREAL (voir par sous-action)

GAINS ESTIMES

3 à 4 t de PM (R2.1)

POLLUANT(S) VISE(S)

PM₁₀ / PM_{2,5}
COV(NM)

CONTEXTE DE L'ACTION

Le secteur résidentiel est le premier émetteur de particules fines en France. Une part importante des PM de ce secteur provient de la combustion des appareils de chauffage et en particulier du chauffage au bois ce dernier ayant constitué en 2018 :

- 27,5% des émissions nationales en PM₁₀ (34 % pour le secteur résidentiel entier) ;
- 43,3% des émissions nationales en PM_{2,5} (53 % pour le secteur résidentiel entier) ;
- 55,3% des émissions nationales en PM₁₀.

Les foyers ouverts et équipements anciens peu performants (datant d'avant 2005) constituent 48 % du parc des équipements. Les cheminées à foyer ouvert sont responsables de 21 % des émissions totales du chauffage au bois alors qu'elles ne constituent que 10 % du parc des équipements à l'échelle nationale (soit environ 500 000 foyers en 2019).¹

L'origine des PM du chauffage au bois individuel est liée à l'équipement, au combustible et aux pratiques. Inciter à leur changement est un levier important pour l'amélioration de la qualité de l'air.

A l'échelle européenne comme nationale, des réglementations se mettent en place afin de limiter l'impact négatif du chauffage au bois individuel : directive Eu écoconception, loi ELAN (2018), décret interdiction d'installation de foyers ouverts (2021), loi Climat et Résilience (2021)².

Au niveau régional, l'objectif « Renforcer le cadre réglementaire » de la Stratégie Régionale Eau-Air-Sol de l'Etat en Auvergne-Rhône-Alpes à échéance 2040, encourage à prendre des mesures réglementaires supplémentaires pour améliorer la qualité de l'air.

Localement, la métropole de Clermont-Ferrand n'est pas éligible à la subvention "fonds air-bois" de l'ADEME mais bénéficie d'une aide de 4 millions d'euros dans le cadre de la convention AIR avec Le Conseil Régional (février 2020 – février 2023).

SOUS-ACTION R2.1

FINANCER LE REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE AU BOIS NON PERFORMANTS

MISE EN ŒUVRE

PORTEUR(S) : CAM (direction du développement durable)

Partenaires : Région (financier) ; Professionnels du chauffage (Fibois, ramoneurs, installateurs, marchands de biomasse,...) (communication)

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a réalisé en 2018 une étude sur le chauffage-bois dans l'agglomération clermontoise. 19 000 foyers ont été enquêtés. L'étude évalue que environ 6 000 foyers utilisent le bois comme énergie de chauffage de base ou d'appoint (soit 15 % des logements).

CAM et la Région ont signé une convention « Air » en 2020. L'action 3 de cette convention prévoit de financer le remplacement de 150 équipements de chauffage au bois non performants sur le périmètre de la métropole. Ce financement se fait sous forme de prime à la conversion d'un équipement peu performant par un équipement labellisé « Flamme 7 * », d'un montant de 1000 € pour des poêles bois à bûches et 1500 € pour les poêles bois à granulés. La prime est réservée aux particuliers prioritairement en résidence principale.

L'action consiste à :

1. Communiquer auprès des habitants de CAM et remplacer 150 équipements.
2. A étudier et confirmer : la communication pourra être accompagnée d'une promotion en faveur du bois de chauffage labellisé et des bonnes pratiques à mettre en œuvre (voir aussi sous-action R2.3).
3. A étudier et confirmer : du combustible labellisé pourrait être offert lors de la conversion de l'équipement ou pour le parrainage d'un autre ménage qui remplace son équipement grâce à la prime.

⇒ Lien avec l'action 27 du Schéma de Transition Énergétique et Ecologique de la CAM (2019) : « Mettre en place une aide financière aux habitants en situation précaire pour remplacer les foyers au bois, anciens ou ouverts ».

Porteurs, partenaires

Contexte

Périmètre géographique, Moyens à mobiliser

Sous-actions

Calendrier, Indicateurs de suivi

SOUS-ACTION R2.2

INTERDIRE L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE AU BOIS NON PERFORMANTS

MISE EN ŒUVRE

PORTEUR(S) : DREAL

La directive Ecoconception³ conduira en 2022, via la mise en place d'un label de performance obligatoire, à l'exclusion du marché des poêles et inserts peu performants. Au niveau national, un décret a fait l'objet d'une consultation publique en avril 2021 et pourrait proposer l'interdiction de l'installation des foyers ouverts dans les bâtiments neufs à partir du 1er septembre 2022.

La présente sous-action consiste à :

1. Anticiper les effets du décret en interdisant par arrêté préfectoral l'installation de nouveaux équipements de chauffage au bois en foyer ouvert sur le périmètre du PPA ;
2. Mettre en place une communication sur cet arrêté, en soulignant l'effet des différents types de chauffage au bois (foyer ouvert, granulés etc.) sur la qualité de l'air.

SOUS-ACTION R2.3

INTERDIRE L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE AU BOIS NON PERFORMANTS

MISE EN ŒUVRE

PORTEUR(S) : DREAL

La loi ELAN transposée à l'article L222-6 du code de l'environnement dispose qu'en zone PPA le préfet a la possibilité d'interdire « l'utilisation des appareils de chauffage contribuant fortement aux émissions de polluants atmosphériques ». Les équipements de chauffage au bois en foyer ouvert en font partie.

La présente sous-action consiste à interdire l'utilisation des équipements de chauffage au bois à foyer ouvert par arrêté préfectoral, en ciblant particulièrement les zones denses. Cette sous-action devrait également contribuer à limiter les pics de pollution en période hivernale. Cibler les zones denses devrait permettre de renforcer l'acceptabilité de la mesure.

Une communication sur l'arrêté sera mise en place, en soulignant l'effet des différents types de chauffage au bois (foyers ouverts, granulés etc.) sur la qualité de l'air.

Nota : il n'existe pas de police permettant de s'assurer du respect individuel d'un tel arrêté.

PERIMETRE GEOGRAPHIQUE CONCERNE

- CAM pour l'action R2.1 ;
- Périmètre du PPA pour l'action R2.2 ;
- Zones denses du périmètre PPA pour l'action R2.3

MOYENS A MOBILISER

- 2.1 : Financier : 45 k€ CAM ; 180 k€ Conseil Régional / Moyens humains animation : CAM
- 2.2 : Moyens humains : DREAL
- 2.3 : Moyens humains : DREAL

Premier retour sur l'évaluation environnementale

PPA soumis à évaluation environnementale

Objectifs :

- ➡ Démontrer que les actions sont **à la hauteur des enjeux** ;
- ➡ Démontrer que les actions n'ont **pas d'impacts négatifs sur l'environnement**, notamment autres que la qualité de l'air (GES, énergie, paysages, bruit, biodiversité, eau etc.).

Les acteurs du PPA seront sollicités en tant que de besoin pour compléter les fiches action sur des points très précis en lien avec les risques d'impacts potentiels.

Travaux de scénarisation d'Atmo

Scénario 2027 tendanciel

Sur la base du descriptif d'évolution du territoire pour 5 ans (sans PPA)



Scénario 2027 actions PPA

Avec la mise en œuvre d'actions proposées dans le nouveau PPA

→ Début des travaux : fin octobre 2021



Résultats :

- En émissions : fin décembre 2021 ;
- En concentration et exposition de la population : mi-février 2022.



Le périmètre et le plan d'action doivent être validés. Besoin d'**éléments caractéristiques pour les actions** du PPA (besoin d'éléments chiffrés traduisant les ambitions des actions) : à fournir pour **mi-novembre**.

Travaux de scénarisation d'Atmo

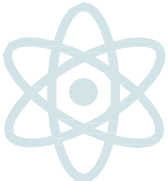
1

Calcul des gains en émissions des actions



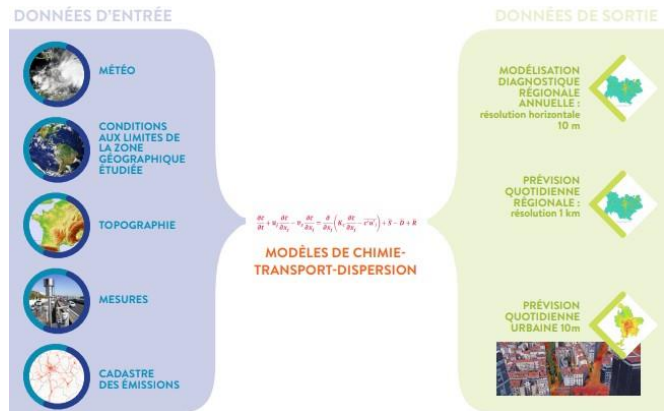
2

Evaluation des **émissions** de polluants atmosphériques des scénarios



3

Modélisation des **concentrations** de polluants atmosphériques des scénarios



4

Calcul d'exposition de la population



Comparaison des différents scénarios

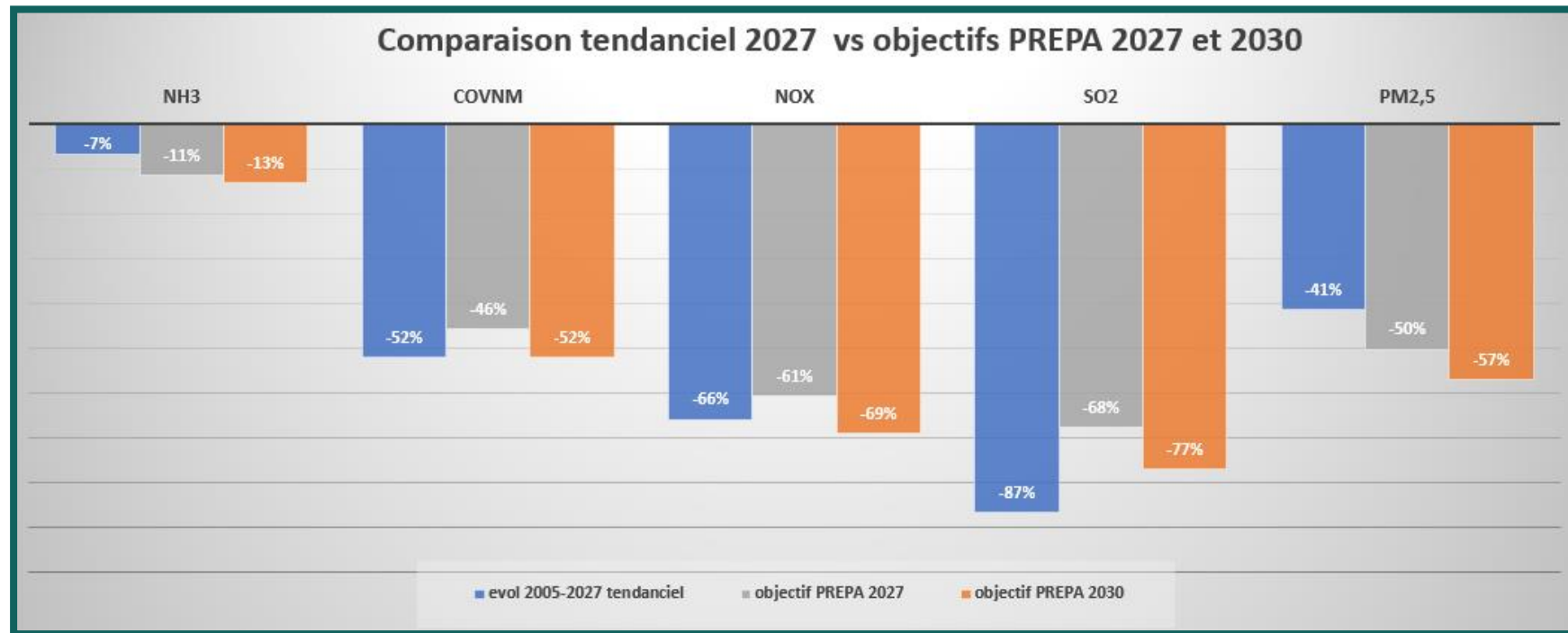
Mise en évidence des gains associés au PPA3



Evaluation des gains attendus : Rappel des objectifs du PPA

En émissions :

(objectifs PREPA vs 2005 et Plan national d'action chauffage bois objectif -50 % de particules entre 2020 et 2030)



Des efforts sur les particules fines et sur l'ammoniac

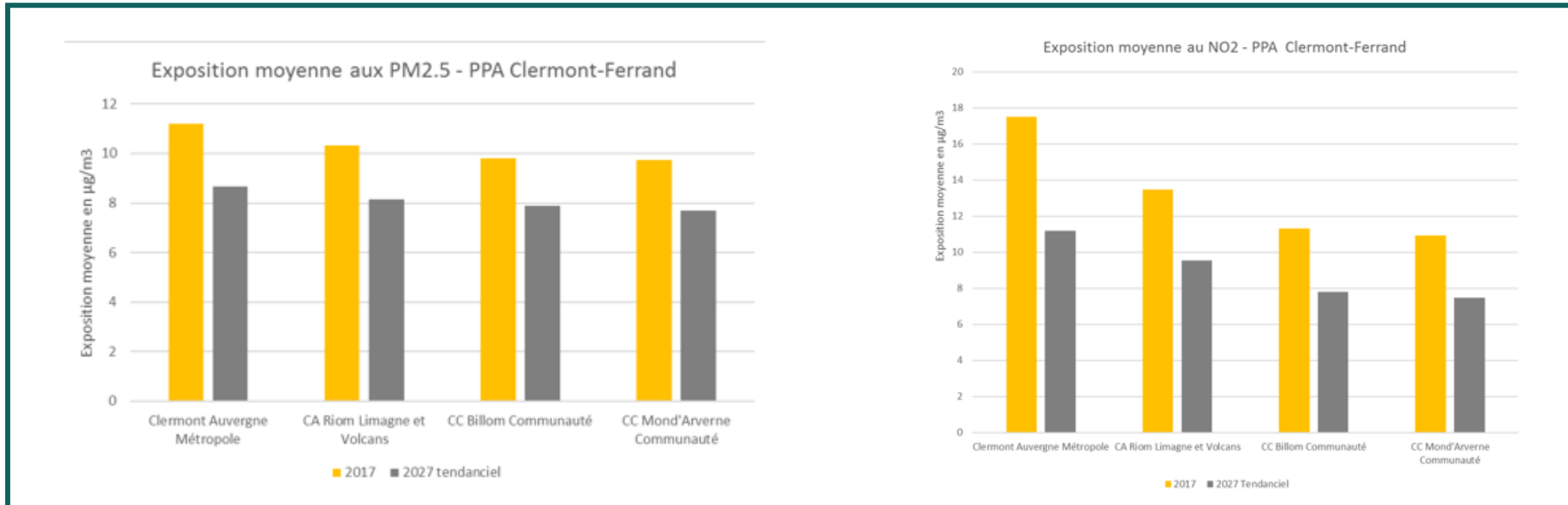
Si on conserve les objectifs PREPA 2030, le PPA doit permettre de gagner :

- 172t de NH₃
- 5t de COVNM
- 237t de NO_x
- 220t de PM_{2,5}

Evaluation des gains attendus : Rappel des objectifs du PPA

En concentrations :

Respect de la réglementation en tout point de la zone d'étude en 2027 mais **dépassement des valeurs guides OMS 2005 pour les PM_{2,5}** → 6,6% de la population



Agenda

- Introduction
- Pourquoi et comment un PPA sur l'agglomération clermontoise
- Principaux enseignements de la concertation citoyenne
- Validation du périmètre géographique
- Présentation du plan d'action du PPA
 - Elaboration des fiches action avec les acteurs
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
 - Focus sur plusieurs enjeux
 - Premier retour sur l'évaluation environnementale
 - Evaluation des gains attendus
- **Actualités** (nouvelles lignes directrices de l'OMS, loi Résilience et Climat, Plan national chauffage bois etc.)
- Discussions
- Prochaines étapes et calendrier
- Conclusion

Actualités

Nouvelles lignes directrices de l'OMS







Organisation mondiale de la Santé

Publiées le 22 septembre 2021, en remplacement des lignes directrices OMS de 2005.

⇒ Des dispositions réglementaires à venir ?

⇒ Le nombre de personnes exposées au-dessus des lignes directrices fortement majoré

| Polluants | NO2 | | PM2,5 | | PM10 | |
|---|------------------|--------------------------|------------------|-------------------------|------------------|----------------------|
| | OMS 2005 [40] | OMS 2021 [10] | OMS 2005 [10] | OMS 2021 [5] | OMS 2005 [20] | OMS 2021 [15] |
|  Pop total 288 439 | 900 0,3% | 268 818 93,2 % | 1000 0,3% | 281 112 97,5% | 212 0,1% | 9 683 3,4% |
|  25 566 | 10 0% | 6 111 23,9% | 11 0,0% | 25 289 98,9% | 11 0,0% | 33 0,1% |
|  40 073 | 32 0,1% | 9 799 24,5% | 23 0,1% | 35 904 89,6% | 4 0,0% | 50 0,1% |
|  66 553 | 71 0,1% | 44 750 67,2% | 55 0,1% | 60 294 90,6% | 3 0,0% | 410 0,6% |

Valeur en µg/m³

Données issues de la modélisation des expositions de 2019



Actualités

Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets



Publiée le 22 août 2021, deux dispositions principales concernant la qualité de l'air :

ZFE

Art 119. Toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants seront obligées de mettre en œuvre une ZFE à partir du 1^{er} janvier 2025.

➔ **Clermont-Auvergne Métropole** est donc concernée par cette mesure

PM
2,5

Art 186. Dans les territoires couverts par un plan de protection de l'atmosphère, le préfet de département doit prendre les mesures nécessaires pour améliorer la performance énergétique du parc d'appareils de chauffage au bois et atteindre une **réduction de 50% des émissions de PM_{2,5} issues de la combustion du bois** à horizon 2030 (par rapport à 2020).

Actualités

Plan d'action national « chauffage au bois domestique performant »

Publié le 23 juillet 2021, vise à réduire les émissions issues du chauffage au bois en France à travers:

- 1 Une **sensibilisation du grand public** sur l'impact sur la qualité de l'air du chauffage au bois avec des appareils peu performants ;
- 2 Le **renforcement et la simplification des dispositifs d'accompagnement** pour accélérer le renouvellement des appareils de chauffage au bois ;
- 3 L'amélioration de la **performance des nouveaux équipements** de chauffage au bois ;
- 4 La promotion de l'utilisation d'un **combustible de qualité** ;
- 5 **L'encadrement du chauffage au bois dans chaque zone PPA**, en prenant des mesures adaptées aux territoires pour réduire les émissions de particules fines ;
- 6 **L'amélioration des connaissances** sur l'impact sanitaire des particules issues de la combustion du bois.

Réduction des émissions issues du chauffage au bois en France

Chauffage domestique
au bois performant

ÉTAT DES LIEUX

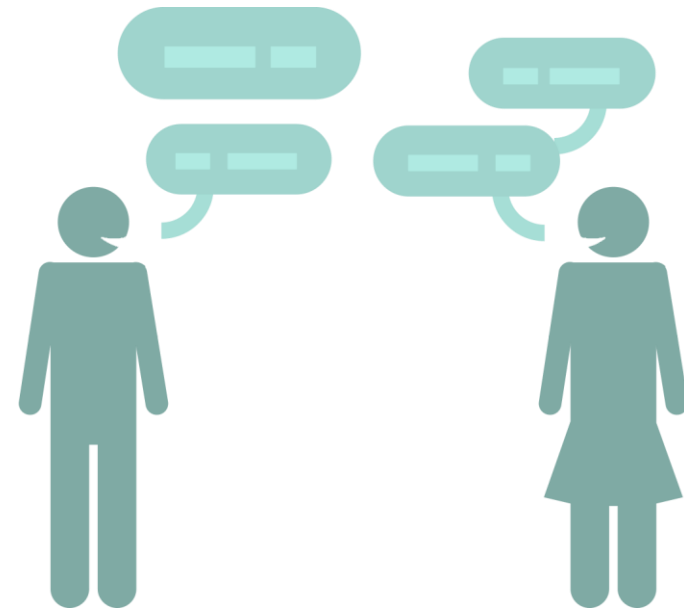


Agenda

- Introduction
- Pourquoi et comment un PPA sur l'agglomération clermontoise
- Principaux enseignements de la concertation citoyenne
- Validation du périmètre géographique
- Présentation du plan d'action du PPA
 - Elaboration des fiches action avec les acteurs
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
 - Focus sur plusieurs enjeux
 - Premier retour sur l'évaluation environnementale
 - Evaluation des gains attendus
- Actualités (nouvelles lignes directrices de l'OMS, loi Résilience et Climat, Plan national chauffage bois etc.)
- Discussions
- Prochaines étapes et calendrier
- Conclusion

Discussions

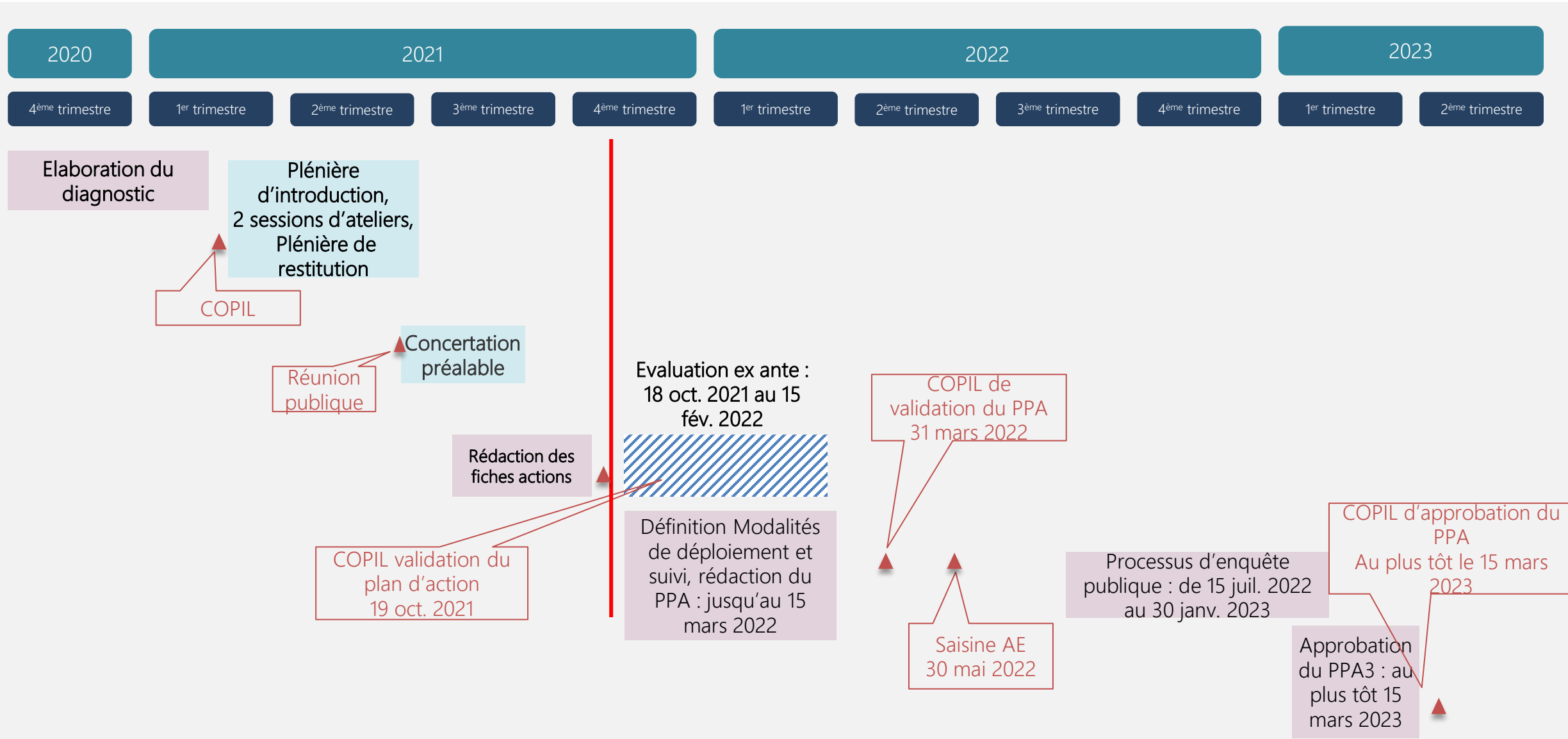
- Rappel des éléments pour finaliser la rédaction des fiches action
- Vous avez la parole !



Agenda

- Introduction
- Pourquoi et comment un PPA sur l'agglomération clermontoise
- Principaux enseignements de la concertation citoyenne
- Validation du périmètre géographique
- Présentation du plan d'action du PPA
 - Elaboration des fiches action avec les acteurs
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
 - Focus sur plusieurs enjeux
 - Premier retour sur l'évaluation environnementale
 - Evaluation des gains attendus
- Actualités (nouvelles lignes directrices de l'OMS, loi Résilience et Climat, Plan national chauffage bois etc.)
- Discussions
- Prochaines étapes et calendrier
- Conclusion

Prochaines étapes et calendrier



Agenda

- Introduction
- Pourquoi et comment un PPA sur l'agglomération clermontoise
- Principaux enseignements de la concertation citoyenne
- Validation du périmètre géographique
- Présentation du plan d'action du PPA
 - Elaboration des fiches action avec les acteurs
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
 - Focus sur plusieurs enjeux
 - Premier retour sur l'évaluation environnementale
 - Evaluation des gains attendus
- Actualités (nouvelles lignes directrices de l'OMS, loi Résilience et Climat, Plan national chauffage bois etc.)
- Discussions
- Prochaines étapes et calendrier
- Conclusion



28 Rue du 4 Septembre, Paris, France

+33 (0)1 43 66 87 27

contact@i-care-consult.com

